

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 11 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le onze juillet deux mil quatorze à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Gilbert VÉTILLARD, Catherine AMYS, Alain ROUAULT, Nathalie ARNAUD, Sandrine MONTEBAULT, Frédéric COQUEMONT, Sonia LEBRETON, ~~Laurent LEPAGE, Bérengère LOW~~, Jean-Louis GEORGET, Andrée BREBANT, Jérôme THOMAS, Caroline ROCHER, Michel DUCHESNE,

Excusés : Laurent LEPAGE et Michel DUCHESNE *qui ont donné respectivement pouvoir à Marcel BLANCHET et Gilbert VÉTILLARD*

Absente : Bérengère LOW

Secrétaire de séance : Caroline ROCHER

D 2014 07 01 : Désignation de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants / sénatoriales du 28 septembre

Elus simultanément, sur une même liste, sans panachage ; liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

1. Mise en place du bureau électoral

le maire : Marcel Blanchet

les deux conseillers municipaux les plus âgés : MM Gilbert Vétillard et Alain Rouault

les deux conseillers municipaux les plus jeunes : MM Jérôme Thomas et Caroline Rocher

secrétaire : Andrée Brebant

2. Mode de scrutin

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée.

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14

CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Marcel BLANCHET	14	3	3

4.2. Proclamation des élus

Marcel Blanchet	Titulaire
Catherine Amys	Titulaire
Gilbert Vétillard	Titulaire
Nathalie Arnaud	Suppléante
Alain Rouault	Suppléant
Sandrine Montembault	Suppléante

D 2014 07 02 : Tarifs de la cantine, garderie et accueil du mercredi – année scolaire 2014-2015

Le conseil municipal arrête les tarifs suivants :

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarif A QF ≥ 1200	Tarif B 750 < QF < 1200	Tarif C QF ≤ 750	Tarif D Hors commune
Adulte	6.97 €	-	-	-
Porté à domicile	7.80 €	-	-	-
Enfant *	3.35 €	3.24 €	3.19 €	3.35 €

* : ces tarifs incluent le prix du repas et l'animation pendant la pause méridienne

ACCUEIL DE LOISIRS & PÉRISCOLAIRE	Tarif A QF ≥ 1200	Tarif B 750 < QF < 1200	Tarif C QF ≤ 750	Tarif D Hors commune
Accueil matin ou soir	1.52 €	1.49 €	1.46 €	1.52 €
½ journée	5.91 €	5.78 €	5.68 €	5.91 €
Journée complète	8.26 €	8.11 €	7.94 €	8.26 €

Le quotient familial est établi selon les critères et le mode de calcul arrêtés par la CAF au 1^{er} janvier 2013. En cas de non production des documents justifiant les ressources du redevable, il sera fait application du tarif de base (A)

D 2014 07 03 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2014

Le conseil municipal,

Considérant que la subvention ne peut pas être allouée pour l'acquisition de la propriété au 3 rue st germain,

sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire 2014 pour le rechargement et le revêtement tri couche de la voie communale du Creux dont les travaux avaient été retenus lors de la séance du 22 mai dernier.

L'entreprise moins disante, à savoir l'entreprise ELB ou LOCHARD-BEAUCÉ de Brée avait été choisie pour la somme de 35 698,32 € H.T. Les travaux seront à réaliser en septembre 2014.

D 2014 07 04 : alimentation électrique à la Gaudinière par le SDEGM

Mr le maire rappelle au conseil qu'un projet de lotissement privé est prévu rue de la Fleurière. Le devis du SDEGM pour l'alimentation électrique est de 5 144 €.

Considérant que le projet prévoit l'aménagement de 4 parcelles,

Le conseil municipal,

Considérant que la PVR (participation pour voirie et réseaux) a été mise en place le 26 octobre 2001,

Décide de répartir cette somme entre les 4 acquéreurs, à savoir 1 286 € chacun,

Autorise Mr le Maire à signer le devis du SDEGM d'un montant de 5 144 € et d'engager les travaux et à **émettre** un titre de recette au nom de chacun des futurs acquéreurs au fur et à mesure de la vente des terrains par MM. Houaouti-Brossier .

D 2014 07 05 : Avenant n°2 au lotissement de Quifeu suite aux diverses plus-values et moins-values

- Montant initial du marché	219 090.80 HT
- Montant de l'avenant 1	6 471.45 HT
- Montant de l' avenant 2	7 470.67 HT
- Montant final du marché	233 032.92 HT

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 correspondant à l'aménagement des conteneurs enterrés, de l'allée piétonne en enrobé, de l'enduit monocouche ...

D 2014 07 06 : Décision modificative n° 2 au budget principal 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé des comptes	Dépenses	recettes
7788	Remboursement sinistres vol atelier	0.00	5 500.00
6615	Frais sur ligne de trésorerie + intérêts	1 500.00	
60632	Acquisition divers matériel suite vol	5 500.00	
6419	Remboursements sur rémunération du personnel		1 500.00
	Total de la décision modificative n° 2	7 000.00	7 000.00
	Total de la décision modificative n° 1	0.00	0.00
	Pour mémoire budget primitif	817 367.00	817 367.00
	Total de la section de fonctionnement	824 367.00	824 367.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé des comptes	Dépenses	Recettes
1641	Emprunt (ligne de trésorerie)		100 000.00
2111	Acquisition propriété rue st germain	48 000.00	
2315	Travaux (démolition, ...)	52 000.00	
	Total de la décision modificative n° 2	100 000.00	100 000.00
	Total de la décision modificative n° 1	0.00	0.00
	Pour mémoire budget primitif	597 517.00	597 517.00
	Total de la section d'investissement	697 517.00	697 517.00